

Ensemble, responsables et volontaires

Agriculteurs, en tant que professionnels, vous êtes **responsables de la gestion de vos déchets**. Le brûlage ou l'enfouissement des sacs papier sont interdits.

En rapportant vos sacs vides :

- vous participez aux démarches de progrès engagées par toute la profession agricole,
- vous êtes en conformité avec la réglementation.

N'oubliez pas de demander une attestation de dépôt qui prouvera que vos emballages usagés ont été correctement éliminés.



Ce programme de collecte vous est proposé par votre distributeur, partenaire de la filière A.D.I.VALOR. Grâce à cet éco service, mis en place de manière volontaire, votre distributeur assure le recyclage des emballages des produits qu'il vous a conseillés.

**Informations, lieu(x) et date(s)
des prochaines collectes :**

**Tous les lieux de collectes sont publiés
sur www.adivalor.fr**



Ce programme est soutenu par l'union française des semenciers (UFS) et l'Association pour le recyclage des emballages de semences (ARES). Il s'inscrit dans le cadre de l'organisation nationale de collecte des produits d'agrofourniture en fin de vie, gérée par A.D.I.VALOR.

Depuis des générations, les Semenciers concourent, par le progrès végétal, à la sécurité de la chaîne alimentaire et à l'économie des filières de production, dans une démarche de respect durable de l'environnement. En soutenant le programme de gestion des sacs vides, les semenciers veulent accompagner leurs produits jusqu'au bout de leur cycle de vie, dans la continuité logique des processus en place dans les stations professionnelles de semences, pour le respect de l'environnement.



ADIVALOR®

LE CAT SUD – 68 cours Albert Thomas – 69371 Lyon cedex 08
tél. 04.72.68.93.80 – email : infos@adivalor.fr
www.adivalor.fr

Les organisations représentant l'industrie de la protection des plantes (UIPP, UPJ), les fédérations de coopératives (Coop de France - Métiers du grain, InVivo), les négociants agricoles (FNA) et les agriculteurs (APCA, FNSEA) sont les membres fondateurs d'ADIVALOR.

Sacs papier

Semences certifiées



Agriculteur recycleur !

jevaisledireàmamère... 490 381 050 RCS LYON Photo sacs de semences couverture : GNIS® - édition février 2016 - COMEV63



ADIVALOR®

En fagot, c'est recyclé !



Vos sacs papier doivent être correctement vidés, ficelés en fagots et secs.

Seule cette préparation garantit le recyclage des sacs collectés.

Pour bénéficier du service de collecte

→ Vous devez être exploitant agricole ou utilisateur professionnel, et vous utilisez des semences certifiées.

→ Contactez votre distributeur – coopérative ou négoce – ou l'organisme partenaire de la filière ADIVALOR sur votre secteur pour connaître ses dates et conditions de collecte (liste des partenaires consultable sur internet : www.adivalor.fr).

→ Service disponible en France Métropolitaine.

Avec le picto, c'est collecté !

Seuls les emballages de semences certifiées portant le pictogramme ADIVALOR sont acceptés dans les collectes. Ce pictogramme indique que l'entreprise responsable de la mise en marché du produit contribue au financement de la collecte et de la valorisation des emballages usagés.



Ensemble, recyclons !



Les sacs papier, collectés en fagots, sont valorisés pour fabriquer, par exemple, des couches de protection pour les cloisons en plâtre.

Le saviez-vous ?

Pour chaque tonne de papier recyclé, on économise :

→ 1,41 tonne de bois

→ 48,2 m³ d'eau

→ 10,25 MWh d'énergie.

Les bons gestes pour bien recycler



Bien fagotté, c'est recyclé !

1 Vidage

→ Videz complètement le sac dans le semoir (il ne doit plus y avoir de semences).



2 Mise à plat

→ Déposez les sacs, à plat, sur une surface propre.

Astuce : disposez 2 ficelles au sol avant de déposer les sacs pour faciliter la mise en fagot.



3 Mise en fagot

→ Ficelez vos sacs en fagot de 50 exemplaires (environ).



4 Stockage

→ Stockez vos fagots sur une palette, au sec et à l'abri.



Pour votre sécurité

Lors de la manipulation des sacs de semences, il est important de :

→ s'équiper de protections individuelles (gants, vêtement de travail, lunettes...)

→ ne pas boire, ni manger, ni fumer.

→ Les sacs papier, correctement vidés et pliés, sont acceptés en sac translucide. Mais cette préparation ne permettra pas le recyclage : les sacs seront valorisés comme combustible de substitution dans des fours à cimenterie.

